

**Groupement des Acteurs du Portage
Salarial Ethique (GAPSE)**

Association

66, avenue des Champs-Elysées
75008 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
états comptables**

Exercice clos le 31 décembre 2023



YUMA AUDIT

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, rue Catulle Mendès
75017 Paris

Groupement des Acteurs du Portage Salarial Ethique (GAPSE)

Association

66, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les états comptables

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

Opinion

En réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des états comptables de l'association Groupement des Acteurs du Portage Salarial Ethique (GAPSE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les états comptables présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de l'association GAPSE au 31 décembre 2023, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des états comptables » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous précisons que les états comptables ne constituent pas des comptes au regard des règles et principes comptables français. Au regard de ce référentiel, seuls des comptes comportant un bilan, un compte de résultat avec une information comparative, un état des variations des capitaux propres et des notes aux états financiers peuvent présenter sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, le patrimoine et la situation financière de l’association, ainsi que le résultat de ses opérations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux états comptables

Il appartient à la direction d’établir des états comptables présentant une image fidèle au regard des règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement des états comptables ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des états comptables, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de l’association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces états comptables, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider l’association ou de cesser son activité.

Ces états comptables ont été établis sous la responsabilité de la direction et, n’étant pas destinés à être adressés aux membres de l’association, n’ont pas fait l’objet d’un arrêté par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des états comptables

Il nous appartient d’établir un rapport sur les états comptables. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les états comptables pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des

commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre mission d'audit des états comptables ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les états comptables comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les états comptables ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les états comptables au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des états comptables et évalue si les états comptables reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 6 mars 2025

Le commissaire aux comptes

YUMA AUDIT

Laurent HALFON

GAPSE

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

édité le 11/09/2024

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 11/09/2024

ACTIF	Exercice clos le		Exercice précédent			
	31/12/2023 (12 mois)		31/12/2022 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles						
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	36 376		36 376	100,00	124	100,00
512100 Comptes en monnaie nationale	36 376		36 376	100,00	124	100,00
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	36 376		36 376	100,00	124	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	36 376		36 376	100,00	124	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	124	0,34		
102000 Fonds propres sans droit de reprise	124	0,34		
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	34 331	94,38	124	100,00
Situation nette (sous total)	34 456	94,72	124	100,00
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	34 456	94,72	124	100,00
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 920	5,28		
401000 FOURNISSEURS	960	2,64		
408100 FOURN. FNP	960	2,64		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	1 920	5,28		
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	36 376	100,00	124	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 11/09/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2023
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2022
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	71 571		700		70 871	N/S
756100 Cotisations	71 571		700		70 871	N/S
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)	71 571		700		70 871	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	37 179		576		36 603	N/S
604000 Achats etudes et prestat. services	9 916				9 916	N/S
613200 Locations immobilières	503		503			0,00
613510 LOCATIONS LOGICIELS	96				96	N/S
622600 Honoraires	26 530				26 530	N/S
627000 Services bancaires et assim.	134		73		61	83,56
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	60				60	N/S
658000 Charges diverses gestion courante	60				60	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	37 239		576		36 663	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	34 331		124		34 207	N/S
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	34 331	124	34 207	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	71 571	700	70 871	N/S
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	37 239	576	36 663	N/S
EXCEDENT OU DEFICIT	34 331	124	34 207	N/S

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Note aux états comptables au 31 décembre 2023

Les états comptables de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principes suivants ont notamment été pris en compte :

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.